



Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud – CS60085
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Direction

Saint-Yrieix-la-Perche,

Le 9 juin 2020

Courrier à destination des familles des
résidents et membres du CVS

*Disponible sur le site internet de
l'établissement*

N/Réf. FD/VD 2020-54

Objet : Point de situation COVID-19

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire de nouveau pour faire un point de situation concernant nos résidents d'EHPAD et USLD.

Depuis le début du mois de Mars, toutes les mesures prises, celles relatives au confinement, comme celles relatives au déconfinement, ont été prises à chaque fois, en pesant le risque écarté celui du virus, et les risques encourus comme l'isolement ou le syndrome de glissement. Les décisions prises ont toujours été réalisées en concertation collégiale avec le médecin coordonnateur et les équipes soignantes. Nous avons toujours suivi les préconisations des autorités sanitaires et les organisations mises en œuvre depuis le début à savoir le confinement et le respect strict des gestes barrières et qui dans leur ensemble ont prouvé leur efficacité. A ce jour, nous ne comptons toujours aucun cas COVID-19 dans notre EHPAD et USLD .

Comme vous le savez, le ministre de la santé et des solidarités a annoncé le 1^{er} juin un assouplissement supplémentaire des conditions de visite dans les EHPAD. Ces mesures suscitent des attentes légitimes de la part des familles.

Néanmoins, le protocole relatif aux consignes applicable qui nous a été transmis par les autorités sanitaires **est une actualisation à minima** et certaines familles n'ont en pas forcément conscience. Aussi notre personnel peut parfois être en difficulté vis-à-vis de certaines familles trop insistantes.

Je tiens donc à rappeler les assouplissements prévus dans ce protocole :

- La fin de la présence d'un personnel soignant pendant la visite,
- La présence de plus de deux visiteurs lorsque les visites se déroulent à l'extérieur,
- L'ouverture des visites aux mineurs en capacité de porter un masque,
- La présence de deux visiteurs lorsque les visites se déroulent en chambre

L'organisation déjà mise en place au sein de notre EHPAD, respecte dans la mesure du possible les rencontres en extérieur afin que les visiteurs ne rentrent pas dans l'établissement notamment dans le jardin en EHPAD sud, mais, les visites dans un espace clos en rez de chaussée en EHPAD Nord, en salle polyvalente de l'EHPAD sud, et en USLD, sont également proposées. Les visites en chambre sont conditionnées à l'état de santé du résident et sont réalisées dans des conditions spécifiques de sécurité et constituent une dernière solution en cas de non possibilité de déplacement du résident. Cette solution n'est pas à privilégier sauf en cas de nécessité. A ma connaissance, les visites se passent relativement bien et peu d'incidents sont à déplorer.

Pour l'instant, nous continuons la visite de deux personnes maximum dans les espaces de rencontre car ces derniers ne permettent pas d'être dans un espace totalement sécurisé si nous voulons respecter la distanciation physique entre les personnes. Cette mesure sera bien entendu réévaluée selon l'évolution de la situation sanitaire.

Le mode de prise de rendez-vous ne change pas, et les visiteurs doivent toujours signer une charte de bonne conduite et porter un masque. Par contre, la visièrre en plus du masque a été arrêtée.

En ce qui concerne les intervenants extérieurs, les kinésithérapeutes libéraux ne sont pas autorisés à reprendre leur activité au sein de l'établissement, je vous rappelle que nous disposons de kinésithérapeutes au sein de l'établissement et qui interviennent sur nos EHPAD et USLD. Nous avons donc les ressources internes pour assurer les soins de nos résidents en matière de kinésithérapies. Bien entendu, cette mesure pourra être réévaluée mais pas avant la fin de l'état d'urgence sanitaire (11 juillet) afin de limiter les entrées dans notre établissement. En revanche, en ce qui concerne, les pédicures podologues, nous travaillons actuellement sur un protocole permettant la reprise de leur activité pour des résidents qui nécessitent des soins donc uniquement sur prescription médicale.

En ce qui concerne l'animation, des activités en petits groupes sont remis en place depuis déjà plusieurs semaines dans le respect strict des gestes barrières.

S'agissant des repas, après concertation avec le médecin coordonnateur et les équipes soignantes, une organisation respectant les gestes barrières avant, pendant et après, a été mise en place afin que les repas en collectivités reprennent en petits groupes et permettent aux résidents de retrouver un temps de rencontre et de convivialité.

Je vous remercie.

Fabien DELOTTE,
Adjoint de direction

